

**« Heureux les
miséricordieux,
car ils obtiendront
miséricorde »**

Vivre et célébrer la réconciliation

*Lettre pastorale
de Mgr Alain Castet*

CARÊME 2016

Textes déjà parus de Mgr Castet

***Un chemin vers l'essentiel*, lettre pastorale pour le Carême 2009**

In *Eglise de Luçon*, 2009, n°4.

***Sobriété et écologie humaine*, lettre pastorale pour le Carême 2010**

In *Catholiques en Vendée* n°4, 24 février 2010.

« *De toutes les nations, faites des disciples* » (Mt 28-19), lettre pastorale sur la mission dans l'Esprit du Christ ressuscité

Diocèse de Luçon, juin 2011, 62 p.

Dieu existe, j'ai pu le voir

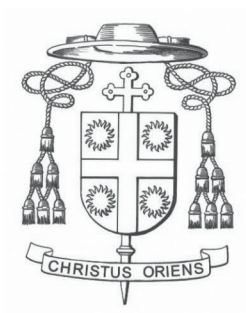
Editions Siloë, juin 2012, 94 p.

***L'urgence bioéthique*, lettre aux catholiques de Vendée**

In *Catholiques en Vendée* n°100, 23 avril 2014.

***Notre Chemin c'est l'Espérance*, lettre pastorale pour la Toussaint 2014**

Diocèse de Luçon, novembre 2014, 71 p.



1. En ce jubilé de la miséricorde suscité par le pape François, je souhaite, au début du temps du Carême, m'adresser à vous afin de vous proposer quelques réflexions soulignant l'importance de la miséricorde et de la réconciliation dans la vie de chaque baptisé. Après avoir entendu le conseil presbytéral diocésain, celui des doyens et le conseil pastoral diocésain, je désire aussi évoquer dans cette lettre le sacrement de la pénitence et de la réconciliation et vous encourager à le mettre en valeur dans la vie de nos paroisses. Cette démarche se fonde

dans la pratique déjà éprouvée de nos communautés, et se veut attentive aux appels de notre temps, nous invitant à être dociles à Celui qui fait toute chose nouvelle.

2. La bienveillance miséricordieuse du Père dont nous sommes à la fois les bénéficiaires et les serviteurs devient la marque singulière de toute vie chrétienne authentique. Mettons-nous à l'écoute de la Parole de Dieu. L'enseignement testamentaire de Jésus : « *Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi. Qu'ils soient un en nous, eux aussi* » (Jn 17,21), est reçu comme une injonction liant indissociablement la miséricorde, la marche vers l'unité et la charité. La suite du verset souligne combien une telle manière de vivre, tout à la fois reçue du Christ et toujours inachevée, devient missionnaire : « *afin que le monde croie que tu m'as envoyé* » (Jn 17,21). L'observance de cet enseignement évangélique est en effet capable de bouleverser celui qui le perçoit. Elle devient un appel perceptible par tous afin que chacun, dans sa liberté, puisse découvrir, connaître et aimer le Christ.

3. Il convient de revisiter sans cesse les actes, le témoignage et la prédication de Jésus. Celui-ci vient rassembler les enfants de Dieu dispersés et veut qu'aucun d'entre eux ne soit perdu. Le Bon Pasteur recherche la brebis égarée et soigne ses blessures. Il s'adresse à tous, quelles que soient les barrières érigées par le péché des hommes. En lui, chacun se découvre fils de Dieu et frère de tout homme. Ainsi, la communauté fondée par le Seigneur révèle la beauté d'une humanité réconciliée, libérée du péché, unie dans la reconnaissance de la paternité de Dieu.

4. Le ministère de Jésus ne fut pas une parenthèse dans l'histoire. Il demeure présent, puisque l'Église en maintient la mémoire vive. Comme sacrement du Salut, elle réalise véritablement à chaque génération ce que le Seigneur a accompli aux temps apostoliques. Aujourd'hui, parmi nous, avec la même vérité, il parle, agit, invite à la conversion, pardonne et sauve. L'alliance de Dieu et de l'humanité, réalisée pleinement dans le mystère de l'Incarnation, est rendue, par le ministère de l'Église, manifeste chaque jour.

5. Lors de notre baptême, nous avons été choisis, appelés par notre nom et pardonnés. Ainsi, l'introduction du rituel de la pénitence et de la réconciliation, publié au lendemain du Concile Vatican II, peut-elle enseigner :

« Cette victoire sur le péché éclate d'abord dans le baptême, où l'homme ancien est crucifié avec le Christ pour que soit détruit ce corps de péché et que nous ne soyons plus au service du péché mais que, ressuscitant avec le Christ, nous vivions désormais pour Dieu (Rm 6, 4-10). C'est pourquoi l'Église confesse sa foi en « un seul baptême pour la rémission des péchés¹ ». Cette réalité prend corps concrètement dans nos vies, lorsque, assurés de l'aide de Dieu, nous renonçons au péché pour choisir la vie.

6. Au jour de notre baptême, en étant libérés du péché et réconciliés avec Dieu, nous bénéficions d'une grâce qui nous permet d'accomplir la mission qui nous est confiée. L'apôtre Paul n'enseigne-t-il pas : *« Tout cela vient de Dieu : il nous a réconciliés avec lui par le Christ, et il nous a donné le ministère de la réconciliation. »* (2 Co

¹ *Célébrer la pénitence et la réconciliation. Nouveau rituel*, Tardy, 1978, n°2

5,18). Cette tâche peut s'exercer au quotidien par tous les baptisés : chemin de paix, source de joie intérieure et de guérison, elle est perçue, comme le signe missionnaire par excellence. Plus qu'une généreuse entreprise humaine permettant à tous de vivre ensemble en bonne intelligence, ce qui évidemment n'est pas sans conséquences, elle apparaît comme la caractéristique de l'authentique disciple du Christ.

7. Cependant, l'expérience spirituelle nous apprend qu'au lendemain du baptême, la rencontre bouleversante du mystère d'iniquité, désigné par l'apôtre Paul (2 Th 2/7), ce mal qui survient dans nos vies, contrarie notre avancée résolue à la suite du Seigneur. Nous éprouvons notre fragilité, notre faiblesse et notre vulnérabilité aux diverses sollicitations. Malgré la parole exigeante du Seigneur « *Que votre 'oui' soit un 'oui'* » (Jc 5,12), les choix clairs sont parfois difficiles à poser et nous cédon aux compromis coupables, à l'illusion trompeuse et à la renonciation jusqu'à oublier où se trouve le bien véritable.

8. Les chemins de la réconciliation et de la miséricorde sont multiples. Le Pape François nous rappelle que, dans son pèlerinage multiséculaire, en fidélité avec l'enseignement de Jésus, l'Église a mis en valeur les attitudes de conversion appelées « œuvres de miséricorde ». Ces gestes, posés dans notre vie quotidienne, permettent d'aimer tout homme en recherchant son bien. Ils transforment aussi notre cœur, le libérant de la médiocrité de l'égoïsme et du péché qui l'alourdit.

9. Le Saint Père rappelle ce que la Tradition nomme les « œuvres de miséricorde corporelles » en se fondant sur le témoignage de l'évangéliste Saint Matthieu (Cf Mt 25). Il n'est pas inutile de nous remémorer ces chemins de conversion : donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. Le Pape François², recueillant l'enseignement du Catéchisme de l'Église Catholique³ sou-

² Pape François, *Misericordiae vultus. Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la miséricorde*, 11 avril 2015, n°15

³ *Catéchisme de l'Église Catholique*, Mame/Plon, 1992 n°1460 et n° 2447

haite compléter cette liste traditionnelle par des attitudes qu'il qualifie d'« œuvres de miséricorde spirituelles » : conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier pour les vivants et les morts. La simple considération de ces listes nous interroge. Elle nous permet de faire un examen de conscience et de discerner les chemins de conversion. Souvenons-nous toujours que celui qui exerce la miséricorde en devient également le bénéficiaire.

10. Comme je l'ai déjà exprimé, en évoquant les œuvres de miséricorde, l'Église nous permet de vivre l'expérience du pardon et de la réconciliation par d'autres chemins que celui du sacrement proprement dit. Il est ainsi légitime de mentionner : le jeûne, la prière, l'accompagnement spirituel, l'eucharistie qui nous unit au Christ qui donne sa vie pour nous, nous invitant à notre tour à donner la nôtre pour nos frères, l'offrande de sa vie par celui qui vit une épreuve ou une maladie, la vie communautaire,

sous ses formes multiples, qui nous apprend à vivre en frères dans nos différences, les pèlerinages qui permettent un renouveau intérieur, le partage et les œuvres de solidarité⁴...

11. Comment situer le sacrement du pardon et de la réconciliation ?

Si l'exercice du « ministère de la réconciliation » confié par le Christ à son Église ne se limite pas à la célébration de ce sacrement, celui-ci dévoile de manière éclatante la générosité du Cœur de Dieu. Par lui, Dieu nous rend à nouveau capables d'être fidèles au don reçu. En nous ouvrant les chemins de l'Espérance, quelles que soient les impasses, les limites et les failles de nos vies, nous proclamons avec l'apôtre Paul que « *rien ne saurait nous séparer de l'Amour du Christ* » (Rm 8, 38).

12. Il n'est pas inutile de nous arrêter quelques instants pour considérer ce que l'Écriture et la Tradition disent du péché : il est l'acte par lequel l'homme brise l'amitié avec son créateur et refuse ce à quoi Dieu l'appelle.

⁴ Cf., *Ibid.*, n° 1434- n° 1439

Cependant, il convient d'apprécier les péchés selon leur gravité : le péché mortel détruit le principe de vie qu'est la charité dans le cœur de l'homme par l'accomplissement d'un acte grave, volontaire et commis en pleine conscience, ce qui brise l'alliance avec Dieu. Détournant l'homme de Dieu, ce péché nécessite une initiative nouvelle de la miséricorde divine et une conversion du cœur. Ceci s'accomplit nécessairement dans le cadre du sacrement du pardon.

Le péché véniel, tout en ne brisant pas l'alliance avec Dieu est un acte de moindre gravité qui nécessite d'être reconnu comme péché et d'entrer dans une démarche de réconciliation qui peut toutefois se vivre à d'autres occasions que le sacrement du pardon : rite pénitentiel de la messe, réconciliation entre frères et œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles.

13. Ce n'est pas un sentiment de culpabilité, si justement souvent mis en cause dans la pensée contemporaine, qui pousse les fidèles chrétiens à recourir au sacrement de pénitence et de réconciliation, mais la reconnaissance du Père aimant et miséricordieux. Animé par une telle confiance, transformé intérieurement, le fils

prodigue peut désormais confesser son péché, vivre un retournement salutaire et proclamer : « *Je me lèverai, j'irai vers mon père* » (Lc 15,18). Telle est l'expérience spirituelle fondamentale de ceux qui découvrent Celui qui accompagne leur vie. Bouleversés, ils ne peuvent que formuler cette demande : « *Fais que je demeure fidèle à tes commandements et que jamais je ne sois séparé de Toi* ⁵ ».

14. L'aveu personnel du péché est déterminant. Il permet, par la médiation de la sacramentalité du ministère sacerdotal, la rencontre véritable du Christ qui écoute, conseille et pardonne. La nécessité de cet aveu s'enracine tout à la fois dans le témoignage biblique (cf le psaume 50 que le Christ lui-même a prié) et dans l'expérience humaine libératrice de celui qui ose dire. En objectivant ce qui encombre et paralyse nos vies, nous devenons capables d'emprunter des chemins nouveaux. Dans la démarche sacramentelle, le bienfait psychologique, tout en étant pris en compte, se trouve largement dépassé. En effet, pour conduire à un renou-

⁵ *Missel Romain, Ordinaire de la Messe*, Prière du prêtre avant la communion, Desclée Mame, 1969

veau véritable, la reconnaissance du péché doit nécessairement s'accompagner d'une contrition sincère, c'est-à-dire d'un regret profond et de la volonté de ne plus recommencer. Le dialogue qui s'instaure alors entre le prêtre et le pénitent permet un accompagnement personnalisé. Cette parole sacerdotale doit toujours manifester la bienveillance de Dieu et susciter la libre réponse qui donne toute sa force à la démarche de conversion. Le prêtre devient alors le témoin d'une vérité fondamentale : la miséricorde est le contenu du dialogue entre Dieu et l'homme.

Par la célébration du sacrement, nous sommes totalement pardonnés et relevés. Notre baptême peut alors se déployer et à nouveau porter des fruits. Toutefois, le don de Dieu ne nous déresponsabilise jamais. Le pardon, même effectif, ne nous dispense pas de réparer les dommages qu'ont pu causer nos péchés et leurs conséquences. Il nous engage à agir avec justice et à exercer notre responsabilité.

15. Comment célébrer la réconciliation sacramentelle ?

- La démarche de confession individuelle, dans la rencontre d'un prêtre, ministre du sacrement, manifeste de manière irremplaçable la sollicitude du Christ pour chacun et chacune d'entre nous. Dépassant résolument le cadre formel, elle se nourrit de l'écoute de la Parole de Dieu, accueillie, réfléchie et méditée. Elle permet, dans le respect de la liberté spirituelle, une rencontre personnalisée qui devient une aide précieuse pour la croissance de notre vie spirituelle. Elle est la forme ordinaire de ce sacrement. « *La confession individuelle et intégrale avec l'absolution constitue l'unique mode ordinaire par lequel un fidèle conscient d'un péché grave est réconcilié avec Dieu et avec l'Église.*⁶ »
- La célébration communautaire avec absolution individuelle manifeste le caractère ecclésial de la démarche. La réception commune de la parole de Dieu, le soutien fraternel dans la reconnaissance du péché et l'encouragement mutuel à la conversion en constituent

⁶ *Code de Droit Canonique*, Editions du Cerf, 1989, Canon 960

des éléments précieux. La riche expérience des célébrations diocésaines du pardon ou des initiatives de doyennés atteste de la fécondité de cette pratique. Je ne puis qu'encourager toutes les expériences de mutualisation et d'entraide vécues dans ce cadre par les prêtres de toutes les générations.

- Des initiatives plus récentes, comme « les veillées de Miséricorde », « les journées du pardon » et les « 24 heures pour Dieu » (encouragées par le Pape François), offrent à tous, selon leurs disponibilités, le temps de la prière ou de l'adoration eucharistique et celui d'un accueil qui révèle la disponibilité du Christ. Elles permettent en outre, à côté de la célébration du sacrement proprement dit, d'offrir un temps d'écoute à ceux et à celles qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas recevoir le pardon sacramentel.
- La mise en œuvre de célébrations pénitentielles non sacramentelles mérite d'être considérée. Celles-ci trouvent particulièrement leur place au début du temps de l'Avent ou du Carême. Elles constituent une préparation à la confession, dans un cadre communautaire. Proposant les modalités permettant de se confesser ultérieurement, elles offrent l'avan-

tage de laisser le temps de la réflexion dans le respect de la liberté de chacun. Au terme du parcours, une célébration communautaire d'action de grâce peut s'avérer féconde.

16. Qu'en est-il des célébrations communautaires avec absolution collective ?

Une solution, respectueuse de certaines pratiques locales, serait de les faire évoluer vers des célébrations communautaires non sacramentelles. Je fais volontiers miennes, comme je l'exprimais déjà dans mon éditorial de *Catholiques en Vendée* n° 99 du 9 avril 2014⁷, les réflexions de Mgr Delmas⁸, évêque d'Angers, dans sa lettre pastorale du 12 janvier de la même année, intitulée « Célébrer la pénitence et la réconciliation » : « *Les célébrations communautaires avec confession et absolution collective sont réservées à des situations exceptionnelles et aussi lors des cas de péril de mort. Les évêques de France, à qui il appartenait de juger, ont estimé qu'il n'existe pas de situations où se rencontrent habituellement les éléments constituant la « né-*

⁷ Cf., *Catholiques en Vendée*, n° 99, 9 avril 2014, p. 1

⁸ Cf., Mgr Emmanuel Delmas, évêque d'Angers, *Lettre pastorale, Célébrer la pénitence et la réconciliation*, 12 janvier 2014

cessité grave » justifiant le recours à l'absolution générale, dont il est fait mention dans le code de droit canonique⁹ ».

17. Je ne puis qu'encourager les prêtres, les catéchistes et les parents qui initient les jeunes enfants à la pratique du sacrement du pardon. Cet engagement est délicat et il demande un soin tout particulier. Dans cette perspective et pour aider les uns et les autres, un document diocésain est en cours de préparation.

18. A la suite du Pape François¹⁰ je souhaite exprimer ma très grande reconnaissance à tous les ministres du sacrement de la réconciliation pour leur disponibilité. En s'entraïdant les uns les autres, ils permettent que le pardon de Dieu soit offert généreusement à tous.

19. Au cœur de ce jubilé de la miséricorde, puissions-nous rendre grâce pour le pardon que Dieu nous offre sans se lasser et jusqu'à notre dernier jour. Retenons ces paroles du

⁹ Cf., *Les règles canoniques pour l'absolution générale en France*, la Documentation catholique, n°1943, 8 juillet 1987, p. 708.

¹⁰ Cf., *Pape François, Evangelii Gaudium. Exhortation apostolique*, 24 novembre 2013, n° 3

Christ en Croix, parmi les dernières qu'Il ait prononcées: « *Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Lc 23, 34) et s'adressant au Bon Larron, « *aujourd'hui, avec moi, tu seras dans le Paradis* » (Lc 23, 43). Puissent les mots de l'absolution sacramentelle nous révéler l'immensité de la générosité du cœur de Dieu :

« Par la mort et la résurrection de son Fils, Dieu a réconcilié le monde avec lui. Il nous a envoyé le Saint-Esprit pour le pardon des péchés. Par le ministère de l'Eglise, qu'il vous donne le pardon et la paix.

† Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés.
Que la passion de Jésus-Christ notre Seigneur, les mérites de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les Saints, tout ce que vous ferez de bien et supporterez de pénible contribuent au pardon de vos péchés, augmente en vous la grâce et vous conduisent à la vie éternelle. »

✠ Alain CASTET

Évêque de Luçon

Luçon, le 2 février 2016, fête de la Présentation du Seigneur au Temple.

Crédit photo couverture et textes :
Tous droits réservés *Diocèse de Luçon, David Fugère.*

Achévé d'imprimer en janvier 2016
sur les presses de l'Imprimerie Offset Cinq Édition,
85150 La Mothe-Achard

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2016, janvier 2016,
N° d'impression : 2016010486
Imprimé en France

